



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n°2026ARR012BIS

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de Cugnaux : 1^{er} avril 2026

Objet : Délégation de fonction d'officier de l'état civil accordée par M. le Maire à Mme Ouafia BENDIB, fonctionnaire territorial

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu la délibération n°2026DEL002 du conseil municipal du 28 mars 2026 relative à l'élection du Maire ;

Vu l'article R2122-10 du Code général des collectivités territoriales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Mme Ouafia BENDIB, fonctionnaire titulaire de la commune est déléguée sous ma surveillance et sous ma responsabilité à l'effet de :

- Réaliser l'audition commune ou les entretiens séparés, préalables au mariage ou à sa transcription la réception ;
- Recevoir les déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Mme Ouafia BENDIB, fonctionnaire municipale déléguée.

ARTICLE 2

Mme Ouafia BENDIB, fonctionnaire titulaire de la commune, déléguée pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus par le présent arrêté peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le sous-préfet, M. le procureur de la République et l'agent concerné.

Cugnaux, le 1er avril 2026

Pour extrait conforme

Le Maire,

ANDREU-SEIGNE Aurélien